



Bruxelles, le 23 juillet 2025

CM 3666/25

INF
API
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: M. Fernando Florindo
council.transparency@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6196

Objet: ACCÈS DU PUBLIC AUX DOCUMENTS
– Demande confirmative n° 14/c/01/25
– Lancement d'une procédure écrite

MESSAGE

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 23 juillet 2025 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous approuvez¹:

1. l'adoption, par le Conseil, de la réponse à la demande confirmative n° 14/c/01/25 (réponse figurant dans le document 10458/25 API 60 INF 106);
2. la publication du résultat de la procédure écrite, y compris les noms des États membres qui auront répondu "NON" à la première question ou qui se seront abstenus, ainsi que les éventuelles déclarations unilatérales.

¹ Les délégations voudront bien noter que les modalités pratiques régissant l'adoption par le Conseil des projets de réponses aux demandes confirmatives par la voie de la procédure écrite normale figurent dans les documents **14875/13** et **6896/1/17 REV 1**.

Vous êtes invité à répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites séparément.

Les réponses doivent être adressées au Secrétariat général du Conseil par courriel
(council.transparency@consilium.europa.eu) au plus tard le vendredi 25 juillet 2025 à 17 heures,
à l'attention de M. Fernando Florindo, COMM.2.C, Services d'information / Transparence.
